



## Transport de matières dangereuses



**Type de formation :** théorique

**Durée :** 2 jours

**Objectif :**

Permettre aux conducteurs d'acquérir les connaissances nécessaires pour effectuer le transport de matières dangereuses. Cette formation répond aux exigences de la Loi 30-05 Dahir 1-11-37 du 02 juin 2011, Suivant Textes et Réglementations ADR 2019, (Accord Européen relatif au transport des marchandises dangereuses par route)

**Public concerné :**

Conducteurs, agents d'exploitation, personnels de quai des entreprises concernées par le transport des marchandises dangereuses par route (transporteurs, dépositaires, industriels...).



**Méthodes pédagogiques**

Alternance d'apports théoriques et pratiques

Travaux individuels et de groupes

Mises en situation

**Validation**

Délivrance d'une attestation de formation. Cette formation doit être complétée périodiquement par des cours de recyclage pour tenir compte des changements intervenus dans la réglementation.